BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 059-2008/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNACE N° 2008-017/PRES DU 27 OCTOBRE 2008 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DU MILLENNIUM CHALLENGE COMPACT CONCLU LE 14 JUILLET 2008 A WASHINGTON ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AGISSANT A TRAVERS LE MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 25 novembre 2008 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2008-017/PRES du 27 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge compact conclu le 14 juillet 2008 à Washington entre le gouvernement du Burkina Faso et les Etats-Unis d'Amérique agissant à travers le Millennium challenge corporation.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 25 novembre 2008.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Cinquième Vice-président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Hama Arba DIALLO

Le Secrétaire de séance

Mihyemba Louis Armand OUALI